

Ecole nationale de commerce/Café juridique

" Ayez désormais un comportement responsable ! "



Le procureur Cyrius Kouely Nzamba (micro), aux côtés de la directrice de l'ENC, Pierrette Busugu



Des élèves attentifs aux propos du conférencier.

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

Les débats se sont déroulés en présence du directeur de l'établissement, Pierrette Busugu, et l'ensemble de ses collaborateurs.

SAMEDI dernier, le foyer de l'Ecole nationale de commerce de Port-Gentil (ENC) a refusé du monde, à l'occasion d'un café juridique, destiné à renforcer les capacités et le savoir des jeunes. Cette initiative part d'un constat: dans la cité pétrolière, la population carcérale est très jeune. Ce qui induit que la plupart des citoyens ignorent leurs droits.

Le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, Cyrius Kouely Nzamba, a donc été invité à animer ledit café juridique, afin d'entretenir les ado au sujet des infractions qu'ils commettent au quotidien. Soulignons que ce café juridique, sur le thème "Les infractions des jeunes en milieu scolaire, responsabilités et sanctions", est une initiative de « Intellectus », un club mis en place à l'ENC, dans le but d'épanouir les jeunes sur le plan intellectuel et moral, à travers de nombreuses activités ludiques (sportives), culturelles (kermesses et soirées) et pédagogiques (conférences-débat, tables rondes et cafés juridiques). Après le mot introductif du coordonnateur du club Intellectus, l'enseignant de droit Parfait Edzang Minko, le directeur de l'ENC, Pierrette Busugu a tenu à remercier le procureur de la République pour le temps qu'il met au profit de la communauté estudiantine, malgré ses énormes charges. «Je vous remercie du fond du cœur du temps que vous consacrez à nos activités socio-éducatives, qui sont rendues obligatoires par les autorités », a-t-elle dit.

Dans son exposé, le procureur Cyrius Kouely Nzamba a expliqué longuement les différents rôles joués par le parquet, le magistrat, le greffier et le procureur. Poursuivant sa sensibilisation, le professionnel du droit a essayé de donner quelques éléments de réponses au fléau qui mine notre société, notamment l'usage de certaines drogues en milieu scolaire, comme le chanvre indien, l'héroïne ou la cocaïne. Il a non seulement cité les infractions mais aussi les sanctions y relatives, prévues pour dissuader les jeunes apprenants à se lancer dans ces pratiques.

En outre, Cyrius Kouely Nzamba a abordé la question du harcèlement sexuel en milieu scolaire. Un phénomène susceptible d'être vécu dans le deux sens, dans la mesure où l'élève, victime dans la plupart des cas, peut lui aussi harceler un enseignant. Il a également parlé des avortements qui sont souvent pratiqués par les jeunes filles, brandissant un canevas de sanctions prévues par la loi contre ce recours, qui est assimilé à un assassinat.

En guise de prévention, le procureur de la République a passé en revue tout ce qui peut concerner la minorité pénale, c'est-à-dire l'âge à partir duquel on peut déjà aller en prison.

La rencontre avait un caractère interactif. Les élèves, qui voulaient en savoir plus, ont posé des questions pertinentes. Au grand bonheur du conférencier, qui s'est réjoui de ces échanges pleins d'enseignements. « Je pars d'ici le cœur en joie, à l'issue des dits échanges qui se sont avérés enrichissants, à mon humble avis », a lancé le procureur de Port-Gentil. Avant de conclure: «Ayez désormais un comportement responsable », a-t-il lancé à l'endroit de ses interlocuteurs jeunes.



CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ

APPEL À COTISATION DU 1^{ER} TRIMESTRE 2016

La Direction Générale de la CNAMGS informe l'ensemble des employeurs du secteur privé et parapublic qu'elle a procédé au lancement de l'appel à cotisation du 1^{er} trimestre, le lundi 07 mars 2016.

A cet effet, les **Déclarations Trimestrielles de Salaire (DTS)** sont déjà disponibles et peuvent être récupérées en ligne à partir du site www.cnamgs.ga ou auprès des services de la Direction du Recouvrement et du Contentieux sise au 1^{er} étage de l'Immeuble Forestier (en face du siège de la SNBG).

Les employeurs ne disposant pas d'Internet ou souhaitant une assistance personnalisée pour leur e-déclaration sont reçus sur rendez-vous, en appelant **au 8889**.

Les entreprises installées à l'intérieur du pays peuvent faire leur Déclaration Trimestrielles de Salaire auprès des Délégations Provinciales CNAMGS de leur localité respective.

Pour rappel, les cotisations du 1^{er} trimestre 2016 sont exigibles **du 1^{er} au 30 avril 2016**.

Fait à Libreville, le 08 mars 2016

Le Directeur Général

Pr. Michel MBOUSSOU



CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

La solidarité a un sens

